



Inkingi

Forces Démocratiques Unifiées

United Democratic Forces

+31 (0) 623075674 +32 (0) 477 813 062 info@fdu-udf.org www.fdu-udf.org
postbus 3124 2280 GC Rijswijk, Netherlands

LES VALEURS, LES PRINCIPES DES FORCES DEMOCRATIQUES UNIES « FDU – INKINGI ».

1. L'ETAT DE DROIT. Fondement même d'une gestion de la cité, l'état de droit que notre organisation cherche à promouvoir comprend et met en avant les principes de légalité, de primauté du droit, d'égalité devant la loi. Il rejette l'arbitraire. Dans un pays comme le Rwanda qui a connu sans discontinuer des régimes autoritaires, voire autocratiques, notre organisation politique se bat pour des institutions politiques qui défendent les droits fondamentaux de la personne humaine et reposent sur le pluralisme politique.

2. L'EGALITE ET LA LIBERTE. Aussi, adhérons-nous parfaitement aux idéaux d'égalité et de liberté qui justifient la lutte contre le racisme, l'esclavage et la colonisation dont a été victime le Peuple Noir. De manière particulière, dans un pays comme le nôtre qui, d'une part, a connu le racisme absolu que constituent le génocide et les crimes massifs contre l'humanité et qui, d'autre part, continue de véhiculer l'ostracisme parmi ses concitoyens, l'attachement à ses valeurs fondatrices du panafricanisme n'est plus à démontrer. Garantir l'égalité devant la loi, l'égalité de chance et les libertés fondamentales contre l'oppression du pouvoir doit être la lutte quotidienne de notre organisation.

3. L'AUTONOMIE INDIVIDUELLE. Il s'agit de la capacité et du droit de la personne humaine à libérer la créativité, à prendre en charge ses problèmes, à déterminer et à poursuivre son destin, à décider et à répondre (responsabilité) de ses propres actes. L'autonomie individuelle fonde la démocratie comme institution de tous, car en tant qu'égaux, ils participent à la gestion de la société et de la société. Face à une culture politique centralisatrice et autoritaire qui a induit le conformisme généralisé et l'obéissance aveugle au pouvoir « **Ilivuze umwami** », notre organisation reconnaît comme un droit la résistance contre l'oppression qui pousse l'individu à dénoncer tout Etat, toute politique, tout souverain qui porte atteinte à l'humanité de la personne humaine, une humanité fondatrice de la citoyenneté.

4. LA SOLIDARITE. La solidarité implique la reconnaissance et la prise en compte permanente des interdépendances qui lient les différentes catégories sociales, les riches et les pauvres, les familles, les générations, voire les personnes entre elles. La solidarité induit la justice sociale. Nous ne naissons pas avec la même fortune et la vie ne nous assure pas toujours l'égalité des chances, notre organisation se bat pour cette égalité et dit que chaque personne humaine a droit, quelles que soient les circonstances, à une vie décente fondée sur des ressources suffisantes et sur leur répartition équitable. La solidarité est incompatible avec le racisme, l'ethnisme et le rejet des minorités.

5. LE DEVOIR DE MEMOIRE. Le génocide et les crimes contre l'humanité ainsi que la violence inouïe qui ont été commis au Rwanda ont laissé des traces indélébiles dans la mémoire des gens. Il est criminel de nier ou de relativiser le drame absolu qu'ont subi les victimes et leurs parents survivants. Ces victimes ou leurs parents constituent désormais une catégorie spécifique à laquelle il faut reconnaître la souffrance particulière, rendre justice et réparer, même si ce ne sera que partiel, le préjudice subi. Pour que pareille catastrophe humanitaire ne se reproduise plus chez nous, notre organisation s'engage à défendre contre vents et marées le droit absolu à la vie et à garder allumée la bougie à la mémoire des victimes.

6. LA PARTICIPATION POPULAIRE. L'appropriation et la mise en confiance des citoyens dans les institutions exigent que les citoyens contrôlent directement et inspirent effectivement l'exercice du pouvoir. Il est indispensable que chaque individu, à tous les niveaux de la société, prenne conscience de ses droits et de ses devoirs. Pour ce faire, notre organisation s'engage à faire reconnaître et à introduire dans la Constitution l'initiative populaire comme un droit constitutionnel. Il s'agit de la faculté donnée aux citoyens d'exercer directement, à côté du parlement et du gouvernement, leur parcelle de souveraineté.

7. LA DECENTRALISATION. L'autre manifestation de la réussite d'une démocratie consiste en ce que les décisions soient prises au niveau des différentes sphères de proximité du citoyen pour que celui-ci se sente participer pleinement à la vie publique. La décentralisation, c'est cette multiplication des instances de décision à portée du citoyen dans ce qui est appelé le pouvoir local où le niveau national accepte et laisse le libre champ à la créativité du pouvoir local. La décentralisation permettrait l'expression libre de certains particularismes culturels et l'émancipation des dynamiques économiques et sociales.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE. Notre organisation attache beaucoup d'importance à la gestion durable et équitable des ressources naturelles et à la conservation de l'environnement, ainsi qu'à la réhabilitation des équilibres des écosystèmes dégradés par l'activité humaine. C'est dire que, parce que solidaires avec les générations futures à qui nous devons laisser des ressources pour leur propre vie, toute décision politique doit être soumise à une évaluation de ses effets à moyen et à long terme sur les équilibres écologiques et sur l'avenir des sociétés humaines, de la société rwandaise en particulier.